

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Le camarade de Haller

L'année dernière, la presse nous a appris que le président de la FMH Jacques de Haller était devenu membre du Parti socialiste suisse (PS). Le camarade de Haller a désormais annoncé qu'il souhaitait se porter candidat au Conseil national, ce qui indigné bon nombre de nos confrères. Ils se demandent à qui ira sa loyauté : à la FMH ou au PS ? Bien sûr, cette question ne se posera que si de Haller est élu et que le PS et la FMH défendent des positions différentes. La fmCh constate simplement que la FMH suit de plus en plus le sillon du PS. C'était flagrant dans le cas de l'initiative sur les armes, où de Haller s'est très fortement engagé sur le plan personnel. Et dès lors qu'il s'agit de thèmes relevant de la politique de la santé, les avis de la FMH et du SP sont pratiquement concordants : initiative sur la médecine de famille, caisse unique, Managed Care,...

Mais comment se présente la situation sous l'angle du droit professionnel ? Ainsi qu'il le souligne lui-même, de Haller a obtenu la permission du Comité central. La fmCh est d'avis qu'il aurait également dû recevoir le feu vert de la Commission de gestion CdG. Le débat n'est pas clos. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

Qu'en pensez-vous ? Jacques de Haller devrait-il se porter candidat ? Devrait-il plutôt renoncer ? Participez au sondage sur le site Internet de la fmCh :
⇒ www.fmch.ch

Lisez aussi le commentaire sur le blogue du président de la fmCh Urban Laffer concernant l'initiative sur les armes :

⇒ www.skalpell-blog.ch

Révision Tarmed

Après l'échec du projet Tarmed 2010 en raison de divergences insurmontables avec l'Association des Médecins de la Suisse, la FMH a lancé son propre projet de révision. Les représentants de la fmCh et de ses sociétés de discipline ont pu s'informer de ce projet à l'occasion de diverses manifestations. La révision devrait se faire selon des critères de gestion, et la situation devrait aussi être améliorée pour les prestataires de base. La manière de concilier ces deux objectifs fait encore l'objet de spéculations. Avant de se lancer dans cette aventure, la fmCh entend établir les règles du jeu avec la FMH. Une délégation de notre association entamera prochainement la discussion en ce sens. L'objectif visé est de convenir des modalités de la collaboration. Mais une chose est déjà certaine : la fmCh ne prêtera pas le flanc aux exercices de redistribution dictés par des motifs politiques. Et qu'en est-il pour les sociétés de discipline ? C'est très simple : tant qu'aucun contrat n'aura été conclu avec la FMH, elles pourront décliner tranquillement les invitations de la FMH, qu'il s'agisse d'ateliers de travail ou d'autre chose. La fmCh vous tiendra au courant de l'évolution de la situation.

Managed Care

C'est la quote-part différenciée qui est la pomme de discorde. La fmCh estime qu'une telle quote-part constitue une distorsion insoutenable de la concurrence en faveur d'un modèle discutable. Sans brandir la menace d'un référendum, notre association a déclaré la guerre à la quote-part différenciée. La fmCh a exposé ses arguments en faveur de la suppression de cette quote-part dans de nombreuses prises de position et lettres adressées aux parlementaires. Au cours de la session d'hiver, le Conseil des Etats a fort heureusement décidé de réduire la quote-part, et la Commission CSSS-N l'a encore baissée davantage vendredi dernier : les assurés optant pour un réseau de soins intégrés verront leur quote-part ramenée de 10 à 7.5 pour cent. Les personnes assurées selon un modèle conventionnel débourseront par contre une quote-part de 15 pour cent au lieu des 10 pour cent actuels. La différence n'est donc plus que de 7.5 pour cent. Le projet se trouve ainsi sur la bonne voie. Une suppression intégrale de la quote-part serait encore préférable. Les discussions au plénum du Conseil national auront lieu le 3 mars 2011. La fmCh reste à l'écoute afin de vous tenir au courant. Pour lire la position de la fmCh : ⇒ [Link](#)

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!
Le secrétariat général de la fmCh

